



Mairie de Samatan

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le jeudi treize septembre deux mille douze, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAZE, Maire de SAMATAN.

<p>Date de convocation du conseil: 05/09/2012 Date d'affichage du compte rendu : 20/09/2012</p>	<p>Conseillers municipaux : 19 Conseillers municipaux en exercice :16 Présents : 12 Votants :16</p>
---	---

***Présents :**

Mesdames: BISOGNANI. FABRE. LATAPIE. MARQUET.

Messieurs: BENEDET. BEZIAN. BLANC. CHAZE. LEFEBVRE. SANTALUCIA. VILLEMUR. VITTADELLO.

***Absents/excusés ayant donné procuration:**

Madame CUCURON donne pouvoir à Monsieur LEFEBVRE pour émettre tout vote et signer tout document.

Monsieur FACCA donne pouvoir à Monsieur BLANC pour émettre tout vote et signer tout document.

Monsieur VILLATE donne pouvoir à Monsieur SANTALUCIA pour émettre tout vote et signer tout document.

Monsieur ROUMIGUIE donne pouvoir à Monsieur CHAZE pour émettre tout vote et signer tout document.

***Absents/excusés n'ayant pas donné procuration :**

Néant

M. BEZIAN est élu secrétaire de séance



RAPPEL ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation des procès verbaux du 5 juillet et du 14 août 2012
- 2/ Demande de subvention auprès de la CAF pour l'équipement d'une climatisation réversible au pigeonnier
- 3/ Locations rue du Pradel appartements B et E
- 4/ Exonération de taxe foncière – incitation à l'agriculture biologique
- 5/ Régime indemnitaire à remettre à jour
- 6/ Création de poste d'assistant technico-administratif
- 7/ Création d'un poste catégorie B de directeur de l'espace culturel
- 8/ Création de postes de saisonniers au service technique
- 9/ Avenants marchés publics
- 10/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h10

Monsieur le Maire félicite Monsieur LEFEBVRE de son élection en tant que Président de la Communauté de Communes et le remercie de son implication sur le territoire local. Ce dernier explique les premières décisions prises pour le bon fonctionnement de l'intercommunalité et précise qu'il est en train de faire un état des lieux en rencontrant des personnes ressources (personnel communautaire, percepteur...) Il explique que certains dossiers sont complexes, il cite notamment l'exemple des cantines de Lombez et Samatan (manque de place) et celui de l'école maternelle de Lombez et de sa mauvaise isolation.

1/ APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 5 JUILLET ET DU 14 AOUT 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 août 2012

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR L'EQUIPEMENT D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE AU PIGEONNIER

Monsieur le Maire explique que l'association 1 2 3 soleil, qui est en charge de la halte garderie intercommunale située au « pigeonnier, impasse Belon », dans un bâtiment appartenant à la commune de SAMATAN, a alerté la commune sur le risque de fermeture de la structure en raison de la mauvaise régulation des fortes chaleurs en été et du froid en hiver.

La commune de SAMATAN, compétente en matière d'investissement dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance a souhaité réagir rapidement et a choisi, après publicité et mise en concurrence préalable, l'entreprise CARRERE pour la mise en place d'une climatisation réversible pour un montant de 6 363.50 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité demande à la Caisse d'Allocation Familiale de bien vouloir examiner le dossier de demande de subvention et sollicite une subvention d'un montant de 4 455€ représentant 70% de la dépense totale.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Mme MARQUET évoque la nécessité de créer une dalle de béton à la place des graviers, c'est une demande faite par la PMI.

3/ LOCATION RUE DU PRADEL APPARTEMENTS B ET E

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que deux logements, situés au 2 rue du Pradel, se libèrent.

Appartement B

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Mlle CARPENTIER Delphine du logement communal qu'elle occupait 2 rue du Pradel.

Ce logement comporte environ 48m² habitables sur un niveau (au 1^{er} étage), un diagnostic de performance énergétique a été réalisé il y a moins de dix ans, conformément aux exigences légales.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes de logements communaux et propose que ce logement soit attribué à Monsieur LESELLIER Marius, pour un loyer mensuel de 230€ hors charges, calculé sur la base des moyennes des loyers des logements communaux.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de louer ce logement à Monsieur LESELLIER Marius
- pour un loyer mensuel de 230€ hors charges
- à compter du 1^{er} octobre 2012
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail afférent

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Appartement E

A ce jour aucune autre demande en notre possession ne concerne ce logement, les demandes en instance ont été effectuées par des familles qui ne sont pas intéressées par cet appartement qui ne compte qu'une seule chambre.

4/ EXONERATION DE TAXE FONCIERE – INCITATION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Monsieur CHAZE explique à l'assemblée avoir reçu du Président du Conseil Général un courrier incitant les communes du Département à faire des efforts en direction de l'agriculture biologique. Les communes sont compétentes en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Elles peuvent par conséquent exonérer de cette taxe, les exploitants en bio ou en reconversion, favorisant ainsi cette filière. Mais cette exonération doit être votée au plus tard en septembre 2012, pour être applicable en 2013.

Monsieur CHAZE rappelle avoir été saisi l'an dernier, par écrit, par un administré concerné.

Les élus, dans leur ensemble trouvent intéressant de pouvoir aider cette filière, mais pour pouvoir décider cette exonération, une étude approfondie doit être menée pour savoir quels sont les agriculteurs concernés, quelle production et quel volume d'exonération cela représente. Monsieur le Maire propose qu'une étude détaillée soit menée et qu'une décision soit prise l'an prochain à ce sujet.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<i>LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

5/ REGIME INDEMNITAIRE – REMISE A JOUR

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réactualiser la délibération relative au régime indemnitaire en raison des récentes modifications du tableau des emplois :

-Il propose, suite au départ du directeur de l'espace culturel, titulaire du grade d'attaché, de transformer l'IFTS qu'il percevait en IAT, au bénéfice de son remplaçant (catégorie B), pour un montant identique.

-Il propose de transformer la prime de la secrétaire générale jusque là titulaire du grade de rédacteur et bénéficiant d'une prime IAT, en prime de fonction et de résultat attribuée aux attachés, pour un montant identique.

-Il propose de créer une prime pour les agents ayant des responsabilités de gestion d'équipe (responsable du service technique, son suppléant, responsable des espaces verts...), le montant et les modalités restent à discuter.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier en ce sens la délibération relative au régime indemnitaire.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ CREATION DE POSTES

- **REPLACEMENT SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire explique qu'en raison de congés, de formations obligatoires et d'arrêts maladie, il y a du retard qui est pris pour l'entretien de la ville, des espaces verts et pour la réalisation de petits travaux. Il propose par conséquent de recruter deux adjoints techniques 2^e classe à temps plein pour pallier au surcroît de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer deux emplois temporaires à 35h/hebdomadaires) d'adjoint technique 2^e classe du 17 septembre 2012 au 30 octobre 2012 inclus.

Nature des fonctions et durée hebdo	Nombre d'agents	Grades	Indices
Entretien des équipements collectifs et des espaces verts 35h hebdo	2	Adjoint technique territorial 2 ^e classe	IB 297 IM 308

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les griefs de plus en plus nombreux dont la population lui fait part à l'encontre des agents des services techniques municipaux, tels que : le manque de rapidité, le manque d'initiatives, et les pauses trop longues. Plusieurs élus confirment avoir entendu ces rumeurs et disent que les agents eux-même se plaignent de la mauvaise ambiance au sein du groupe et des difficultés à travailler efficacement. Monsieur le Maire propose aux adjoints de l'accompagner à une réunion de service pour faire le point sur ce malaise et ce manque d'efficacité néfaste à la ville. Un recadrage aura lieu, des efforts devront être faits et des sanctions pourront être prises contre les agents dont le comportement n'est pas celui qu'on attend d'un agent municipal.

- **REPLACEMENT DE PAUL MARCONATO**

Monsieur le Maire explique que Paul MARCONATO, dont le contrat est arrivé à terme en juin dernier et n'a pas été reconduit, n'a pas été remplacé. Il précise à l'assemblée qu'une annonce transmise à pôle emploi est parue cet été pour solliciter des candidatures, en privilégiant un public éligible au CAE. Cet emploi répond à plusieurs besoins, assister le responsable du service technique dans ses tâches administratives, préparer et suivre les dossiers d'aménagements et de travaux, mais aussi se former à l'urbanisme dans l'optique de remplacer l'agent en charge de ces dossiers à son départ à la retraite. Cet agent pourra être amené à faire de l'accueil physique et téléphonique également. A ce jour des candidats ont été reçus, et la commission de recrutement n'a pas encore délibéré. Un poste doit être créé pour permettre le recrutement afférent. Ce poste doit être pourvu le plus rapidement possible, sur un emploi de contractuel pour une durée de 6 mois, en dispositif CAE si possible, et pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
16	16	0	0	<i>DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE</i>

- **REPLACEMENT ERIC DELAURENS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Eric DELAURENS, a été muté à Lézignan Corbières, pour un projet intercommunal. Il propose de créer un emploi de catégorie B d'assistant qualifié du patrimoine (filiale culturelle) et de supprimer le poste de catégorie A, d'attaché territorial. La procédure de recrutement a été lancée, des candidatures ont été reçues et plusieurs candidats ont été entendus au cours d'un entretien auquel ont participé des élus en charge du personnel et de la culture et la directrice de la médiathèque départementale.

L'assemblée accepte à l'unanimité de créer un poste de catégorie B, d'assistant qualifié du patrimoine, pour 35h hebdomadaires, en remplacement du poste de catégorie A existant.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10/ QUESTIONS DIVERSES

A-AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenants relatifs au marché de construction d'un garage pour le stockage du matériel des services techniques de la mairie de SAMATAN.

Considérant que ces travaux ne bouleversent pas l'économie des marchés initiaux, Monsieur le Maire propose d'accepter ces projets d'avenants afin que ces travaux indispensables puissent être réalisés.

Lot	Entreprise retenue	Montant marché initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	% de variation
1	CONSTRUCTION DE L'ADOUR	183 785.42€	+ 3000 (travaux pour réseaux d'eaux pluviales)	1.63%
2	SUD OUEST MONTAGE	45 025.96€	- 3000 (suppression isolation feutre tendu en toiture)	6.66%
3	JP FAUCHE	5 551.42€		
TOTAL		234 362.80€		

Monsieur le Maire expose lot par lot les avenants en plus et moins value proposés.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces informations, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants
- accepte de prévoir au budget 2012 les crédits correspondants

L'inauguration de ce garage sera prévue prochainement.

B- DIVERS

Monsieur SANTALUCIA précise qu'une réunion de la commission Travaux Voirie Urbanisme va avoir lieu le 25 septembre, un compte rendu en sera fait au prochain conseil.

Monsieur CHAZE demande aux élus qui ont des informations à transmettre pour le bulletin d'informations rapides de le faire avant le 28 septembre 2012.

Madame BISOGNANI remplace Madame CUCURON au comité de rédaction du magazine municipal. Monsieur CHAZE la remercie pour son implication accrue dans ce domaine.

Monsieur CHAZE fait le point sur l'avancée du dossier de l'hôtel restaurant du lac et des projets de Yohann Wojnarowicz , du couple Kramer et de Vacancier.

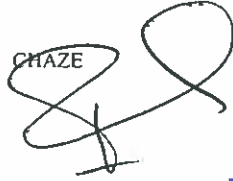
La séance est levée à 23h35

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Demande de subvention auprès de la CAF pour la climatisation du pigeonnier
- Location appartement rue du Pradel
- Régime indemnitaire
- Créations de postes
- Avenants marchés publics

BENEDET

CHAZE

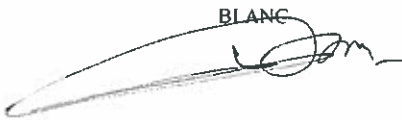


LATAPIE

SANTALUCIA



BLANC



CUCURON
Absente

LEFEBVRE



VILLATE
Absent

BEZIAN



FABRE



MARQUET



VILLEMUR



BISOGNANI



FACCA
Absent

ROUMIGUIE :
Absent

VITTADELLO